

Janvier 2020

Charte éthique de l'AFCOT

La présente Charte éthique définit les valeurs et les principes de bonne conduite appliqués au sein de l'Association française cotonnière.

Cette charte éthique complète la Charte de déontologie qui définit les usages et règles de bonne conduite promues par l'AFCOT en matière de pratiques commerciales.

En effet, au-delà de ce volet déontologique strictement commercial, les membres de l'Association sont convaincus que la promotion du secteur cotonnier, qui est un objectif fondamental de l'association, doit inclure son impact social et environnemental.

Cette charte éthique témoigne de l'engagement moral de l'Association à respecter les principes édictés et à les faire suivre par ses membres.

Engagement général

Les principes énoncés dans cette charte éthique s'inscrivent dans la démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) dans laquelle sont engagés les membres de l'association pour répondre aux exigences croissantes des consommateurs de fibre en matière d'éthique, de durabilité et de transparence.

L'AFCOT est attachée aux valeurs d'intégrité, de respect de l'environnement et des droits humains.

Conscients de leur responsabilité sociétale, les membres de l'AFCOT s'engagent à mettre en œuvre des pratiques respectant les principes du développement durable, c'est-à-dire être économiquement viable, en ayant un impact positif sur la société tout en préservant mieux l'environnement.

Les membres de l'AFCOT s'engagent à penser leurs actions et leurs stratégies à long terme en tenant compte de leur impact sur la société et l'environnement et à mettre en place des procédures pour assurer le respect des valeurs et règles de bonne conduite.

Reconnaissant l'importance économique du coton, particulièrement en Afrique où la production contribue significativement à la réduction de la pauvreté en milieu rural, l'AFCOT souscrit aux Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 définis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui englobent tous les enjeux du développement durable (climat, biodiversité, énergie, eau, pauvreté, égalité des genres, prospérité économique, paix, agriculture, éducation).

L'AFCOT s'engage à sensibiliser ses partenaires et toutes les parties prenantes de la filière coton, en particulier en Afrique, à la nécessité d'intégrer les objectifs de développement durable dans leurs actions.

Les membres de l'AFCOT s'engagent à favoriser les partenaires, clients et fournisseurs qui partagent leurs valeurs et leurs engagements éthiques.

Les engagements éthiques des membres de l'association se déclinent en six volets :

- respect des droits humains ;
- respect des personnes ;
- respect des différences culturelles ;
- respect de la légalité ;
- respect de l'environnement ;
- transparence.

Respect des droits humains

Les membres de l'AFCOT s'engagent à respecter et à promouvoir les droits humains en se référant en particulier à la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme du 16 juin 2011.

Les membres de l'AFCOT s'engagent à respecter l'égalité hommes-femmes et à soutenir les efforts pour éviter les risques de violation des droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Les membres de l'AFCOT soutiennent les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies et les principes des Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatifs à l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé et au respect de la liberté d'association.

Les membres de l'AFCOT adhèrent aux principes de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée le 20 novembre 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants. Ils s'engagent à contribuer à l'abolition du travail des enfants.

L'AFCOT encourage la promotion de la diversité, des droits de la femme, le respect du droit des peuples à disposer de leurs ressources naturelles et du droit à la santé.

Respect des personnes

Les membres de l'AFCOT sont ouverts à toutes les diversités et promoteur de l'égalité des chances dans chacune.

L'association et ses membres s'interdisent toute discrimination fondée sur le genre, l'âge, les mœurs, l'appartenance à une race, à une ethnie ou à une caste, à une nationalité, la religion, la santé, le handicap, la situation maritale, les orientations sexuelles, les opinions politiques ou philosophiques, l'appartenance à un syndicat ou toute autre caractéristique des personnes.

Respect des différences culturelles

Les membres de l'AFCOT s'engagent à mener leurs activités en respectant les traditions sociales et culturelles des communautés avec lesquelles elles opèrent.

Respect de la légalité

Les membres de l'association s'engagent à agir en conformité avec l'ensemble des lois et des réglementations nationales et internationales en vigueur dans les pays où ils interviennent, notamment en matière de normes de qualité, d'hygiène et de sécurité, de droit du travail, de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et de concurrence.

Les membres de l'Association s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle.

Respect de l'environnement

Fibre naturelle, le coton est, par essence, plus durable que les fibres synthétiques issues du pétrole, ressource polluante non renouvelable, avec lesquelles il est en concurrence. Cependant, l'AFCOT soutient les efforts pour développer la production coton qui soit socialement, économiquement et environnementalement durable.

Dans ce but, l'AFCOT encourage les initiatives pour promouvoir la transition agroécologique des zones cotonnières en Afrique pour faire face aux défis du changement climatique.

Les membres de l'AFCOT s'engagent à privilégier les productions de coton appliquant les meilleures pratiques de conservation des sols, de gestion intégrée des sols et des ravageurs, économes en eau et en intrants chimiques.

L'AFCOT encourage les pratiques vertueuses tout au long de la chaîne d'approvisionnement du coton, particulièrement en amont en matière de préservation des ressources naturelles et de respect de la biodiversité

Les membres de l'AFCOT s'engagent à chercher à réduire l'empreinte écologique de leur activité en économisant l'eau et l'énergie, en optimisant les transports, en recyclant les déchets et en privilégiant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

Les membres de l'AFCOT s'engagent à appliquer le principe de précaution face aux risques de dommages à l'environnement.

Transparence

Les membres de l'AFCOT s'engagent à faire preuve d'intégrité et de transparence dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Les membres de l'association encouragent l'amélioration de la traçabilité tout au long de la chaîne de valeur du coton.